



ARRÊTÉ n°2026-04
établissant le tableau annuel d'avancement
au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe
au titre de l'année 2026

Monsieur le Maire de de Changis sur Marne,

VU :

- le code général des collectivités territoriales,
- le code général de la fonction publique,
- le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois **des adjoints techniques territoriaux**,
- la délibération du Conseil municipal en date du 14 avril 2023 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité,
- l'arrêté en date du 8 février 2024 portant détermination des lignes directrices de gestion en matière de ressources humaines,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRÊTE

Article 1 : Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Date d'effet de la nomination
1. Nolwen LE BEGUEC	Adjoint technique territorial	1 ^{er} août 2026

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché en mairie,
- transmis au Centre départemental de Gestion de Seine-et-Marne qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L 522-26 du Code général de la fonction publique,

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au comptable de la collectivité.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le présent arrêté peut faire l'objet :

- dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Changis sur Marne
- ou d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Changis sur Marne, le 6 juillet 2026

Le Maire,

